

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	06 aout 2024	Lieu	Visioconférence
Présents	J. DARTRON, S SERMANSON, C. CHAUDRIN-RABOTEUR, Th. COLOMBO, Y. SELBONNE, L. GALVANI, JC. ALCOOL, T. FLEREAU, G. PINSON, V. RAMLALL, E. ELIE, J. MARTIAL,		
Excusés	Ph. MAQUIABA, G. MANETTE, E. NESTAR		
Absents	S. ZAMORE B. EDOM, R. ST VAL, M. MERABLI, C. AZEDE,		

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 19h15, et remercie l'ensemble des membres pour leur présence pour ce conseil de Ligue (CDL), convoqué en délai d'urgence, afin d'arrêter les dispositions relatives à la préparation de l'Assemblée Générale Élective du 25 aout 2024.

Le président demande au CDL d'ajouter un point à l'ordre du jour, à l'effet de statuer sur la demande d'engagement tardive formulée par le Président SLAC

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire Général (SG), Lucien GALVANI, qui présente un rétroplanning du processus électoral.

### 1- Processus électoral

Après les explications du Secrétaire Général, le Conseil De Ligue :

- Prend acte de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) en date du 05 aout 2024
- Valide, sous réserve du droit à l'exercice des voies de recours, le rétroplanning et propositions faits par le SG, comme suit :

- 1) - Dimanche 25 aout 2024 : assemblée Générale Élective de la LGF
- 2) - Vendredi 23 aout 2024 : courrier aux candidats rappelant la fin de la campagne
- 3) - Vendredi 23 aout 2024 : date de fin de la campagne officielle
- 4) - Samedi 10 aout 2024 : envoi du corps électoral à chaque candidat
- 5) - Samedi 10 aout 2024 : date d'ouverture de la campagne officielle
- 6) - Vendredi 09 aout 2024 : envoi de la convocation à l'AGE aux clubs, accompagnée des listes candidates validées par la CSOE, des programmes et professions de foi
- 7) - Mercredi 07 aout 2024 : envoi d'un courrier aux candidats dont la candidature est recevable, leur mandant leurs professions de foi et leur apportant les informations sur la durée de la campagne
- 8) - Mercredi 07 aout 2024 : publication du PV du CDL du 06 aout 2024

Monsieur le Secrétaire Général poursuit sur les moyens mis à disposition des candidats. Il propose que dans le cadre de la campagne, aucun moyen financier ne sera mis à disposition des candidats. Un espace de communication dédié sera réservé sur le site internet de la LGF.

Le CDL valide à l'unanimité des membres présents le dispositif présenté.

## 2- Demande d'engagement du SLAC

Le Secrétaire Général donne lecture du courrier, en date du 06 aout 2024, par lequel le Président du SLAC, Monsieur José IBALOT, sollicite l'accord du Conseil De Ligue et donne les explications de l'engagement tardif du club pour la saison 2024-2025.

Le Conseil de Ligue, après discussions, valide, à titre exceptionnel, l'engagement du SLAC pour la saison 2024-2025, statuera à l'occasion de sa prochaine réunion sur l'intégration du club à l'une des poules de R3. Demande au SG d'adresser un courrier en ce sens au président IBALOT, ainsi qu'aux autres clubs de R3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Le Président



Président  
Jean DARTRON

Le Secrétaire Général



Secrétaire Général  
Lucien VANI